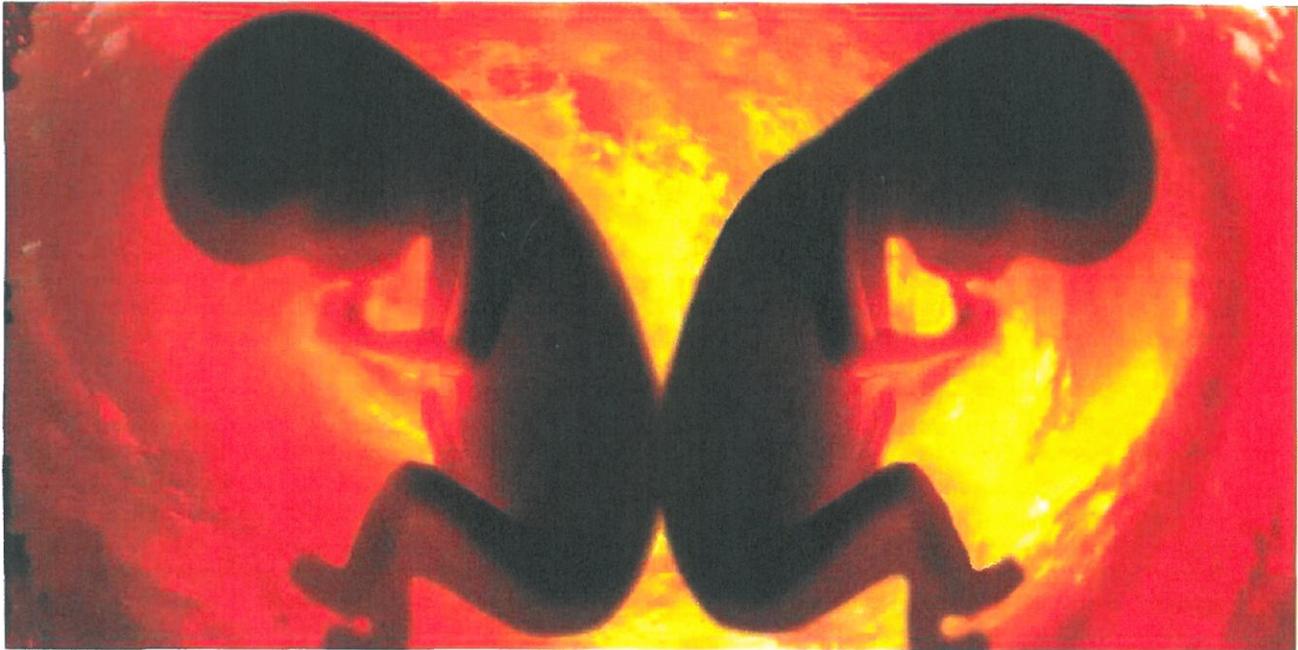


Halte à la grande dérive bioéthique !



S'en étonnant elle-même, l'âme française a surgi de la profondeur des consciences pour refuser la dénaturation de l'institution conjugale. Elle ne peut en rester là : c'est toute la dérive anthropologique en cours qu'elle doit bloquer. Les premiers droits de l'homme à faire respecter sont ceux qui s'appliquent aux plus faibles, aux plus innocents des êtres humains : les embryons, les foetus et les enfants.

PAR CHRISTIAN TARENTE

A l'aube du xx^e siècle, des sectateurs du triomphalisme scientifique avaient un jour avancé que l'homme n'était qu'un animal : un animal à deux pattes, et sans plumes... Ce qui ne manquait pas de sel, mais s'attira en réplique un défilé de rue derrière un poulet déplumé. Il portait une pancarte : Voici l'homme ! Le siècle qui a suivi, on le sait, a infligé à l'humanité de terribles et sanguinaires avertissements sur les risques que lui font courir les pulsions idéologiques. En vain : non seulement la dérive scientifique s'est accélérée, mais les idéologies pullulent : égalitarisme, relativisme, libéralisme... avec la croyance naïve mais redoutable que toute avancée scientifique et technique

est moralement juste car « incontournable ». Avec aussi la « ringardisation » obligée de tout ce qui conteste cette croyance...

DÉPISTAGE DES « ANORMAUX »

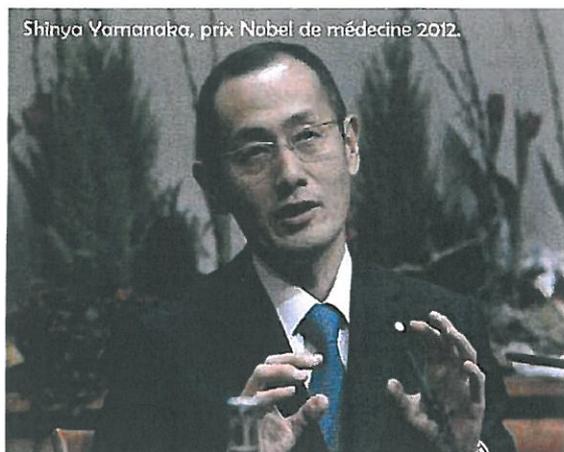
Impossible de sous-estimer la puissance des idéologies. Le Comité consultatif national d'éthique en offre une illustration frappante. Simplement « consultés » (les décisions finales restent le privilège du seul législateur), les membres du CCNE auraient pu, insensibles aux influences, s'atteler à l'établissement de principes éthiques. Or on les a vus peu à peu courber l'échine sous les vents idéologiques dominants.

Cette démission est manifeste dans les débats sur le dépistage des anomalies génétiques chez l'embryon. L'objectif est de repérer les « anormaux » potentiels et permettre un avortement. Dès lors, le débat de fond est clair : en offrant une « sortie de secours » à des parents risquant d'avoir un enfant handicapé, on ouvre la porte au spectre d'une société organisant un tri entre « sains » et « malsains » : c'est l'eugénisme, en principe universellement proscrit. Pour s'en sortir, l'idéologie dominante a pour tactique – on l'a vu pour l'euthanasie – d'exploiter la compassion que suscite telle ou telle situation individuelle pour imposer des mesures générales irréversibles.

La trisomie 21 (ce qu'on appelait le mongolisme) est très spécifiquement visée. Une nouvelle technique de dépistage – par analyse de l'ADN du fœtus présent dans le sang de la mère – est encensée : ce test permettrait de ne plus recourir uniquement à la technique actuelle, l'amniocentèse (analyse par prélèvement de liquide amniotique), plus « invasive ». En juillet 2012, le directeur général de la santé a saisi le CCNE, lui demandant, devant le « risque possible de dérive eugéniste », une « réflexion approfondie sur les problèmes éthiques » soulevés. Au lieu de répondre à la demande, le Comité a botté en touche, son président déclarant benoîtement que ce test ne posait aucun problème éthique. Les multiples pressions – pression scientifique des chercheurs, pression économique et financière des laboratoires, pressions idéologiques, politiques et médiatiques, bref, toutes les pressions du marché – ont eu raison de l'élémentaire raison. Le nouvel eugénisme – moderne, scientifique et démocratique, dirait le Pr Jacques Testart – s'installe. Sans pourtant avoir jamais fait l'objet, remarque Jean-Yves Nau, responsable pendant trente ans de la rubrique médecine du *Monde*, du moindre débat parlementaire.

ÉCHEC

Autre grande « avancée » scientifico-technique supposée : la recherche sur les cellules-souches embryonnaires (voir l'encadré). Elle provoque sans état d'âme la mise à mort de ces simples « amas de cellules » que sont les embryons. Ses zéloteurs en attendaient deux



Shinya Yamanaka, prix Nobel de médecine 2012.

Qu'est-ce qu'une cellule souche embryonnaire ?

Notre organisme est composé de cellules différenciées : selon les organes ou les tissus, elles diffèrent par leur forme, leur taille et leur activité. Mais toutes sont issues de la cellule unique originelle. Il existe donc, dans l'organisme, un mécanisme de différenciation qui permet à une cellule, en se divisant, de donner naissance à différents types de cellules « spécialisées ».

Les cellules aptes à se différencier tout en s'autorenouvelant en permanence sont appelées cellules souches. Certaines, dites pluripotentes, peuvent donner naissance à tous les autres types de cellules : précieuses, elles sont aussi extrêmement rares. On ne les trouve pratiquement que dans l'embryon à un stade très précoce de son développement : 4 à 5 jours après la fécondation.

L'utilisation de ces cellules souches embryonnaires est techniquement maîtrisée : des stocks entiers d'embryons, c'est-à-dire conçus par fécondation *in vitro* dans le cadre d'une procréation médicalement assistée, mais surnuméraires car restés sans accueil familial, sont fournis aux laboratoires pharmaceutiques aux fins de recherche sur l'embryon. Ce qui pose un grave problème éthique : prélever des cellules souches sur un embryon entraîne inéluctablement sa mise à mort (alors que l'utilisation de cellules souches adultes, par exemple, ne tue personne). ■

choses : d'une part des résultats « spectaculaires » dans certaines pathologies ou lésions accidentelles ; d'autre part, une adoption rapide et discrète par le Parlement. Sur les deux plans, l'attente fut durement déçue.

Un projet lancé en 2009, financé par le Téléthon, visant à soigner les suites d'une maladie génétique, n'a encore abouti qu'à d'incertaines hypothèses. Alors que, sur ce sujet, des résultats ont été obtenus ailleurs à partir de cellules souches adultes. Surtout, des recherches prometteuses ont été conduites par le Pr Shinya Yamanaka, prix Nobel de médecine 2012, à partir des cellules souches non embryonnaires iPS qu'il a mises au point : cette thérapie va pouvoir s'appliquer à des pathologies de types très divers.

Cependant, depuis la loi sur la bioéthique de 2011, les recherches sur les cellules-souches embryonnaires étaient interdites, sauf dérogations sur des critères stricts. L'objectif du gouvernement fut d'inverser les choses : que l'autorisation devienne la règle. Pour plus de discrétion, ce n'est pas un projet de loi gouvernemental qui fut déposé, mais une simple proposition de loi des sénateurs radicaux de gauche. Adoptée en catimini par le Sénat, la proposition fut – contre toute attente, grâce à quelques députés très motivés et une remarquable campagne d'information de la Fondation Jérôme Lejeune – « retoquée » à l'Assemblée nationale. Nous en sommes là, mais ils ne désarmeront pas.

Nous non plus. Jamais ! François Mauriac disait un jour, dans un de ses *Bloc-notes*, que le monde sera finalement sauvé par un petit nombre d'hommes et de femmes... qui ne lui ressemblent pas. Dans la résistance au « meilleur des mondes », la France a pris la tête. Ne lâchons rien ! ■